



france•tv

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# SOUS TRAITANCE DU MAQUILLAGE : LE FEU AUX POUDRES...

Lors du CSE d'avril, la direction du réseau a présenté son appel d'offres national afin de sous-traiter le maquillage à des prestataires privés dans les 24 antennes du réseau.

Ces prestations externes existaient déjà dans certaines de ces antennes et représentent 30 à 40% de l'activité maquillage du réseau. Une main-d'œuvre malléable, docile et qui disparaît de nos ETP. Pratique non ? Problème : ces prestations ont été, par le passé, attribuées sans appel d'offre, ce qui constitue un délit. Pour la direction, la régularisation de la procédure est une aubaine : on va pouvoir enfin faire un bon peeling.

Si la CFDT ne nie pas la nécessité de se plier aux règles d'une telle procédure quand une activité est externalisée, elle condamne le principe même de cette externalisation et le recours à des sociétés privées, qui « ubérise » un métier pourtant reconnu par nos accords de branche et notre convention collective.

**Un métier de surcroît féminin, précaire et mal payé. Un métier que la direction veut faire disparaître de ses effectifs depuis longtemps, prétextant que toutes ces femmes ne travaillent pas, dans les faits, l'équivalent d'un temps plein.**

Cette fois, cette antenne devient chanson de gestes. De gestes calibrés, minutés. Dans ce fameux appel d'offre : les horaires « prêt à maquiller » sont très précis. 11H-12H30 par exemple. Tandis que les compétences requises, elles, sont très larges allant jusqu'à accompagner les invités en plateau.

**Quid des maquilleuses en CDI ? Leur poste seront-ils remplacés ? On en doute fort. Déjà ces postes disparaissent. Gommés.** Quid des CDD qui travaillent pour nous depuis de nombreuses années ? Seront-elles prioritaires ? Seront-elles écartées ? « Les chefs de centre n'ont aucune raison de se priver des CDD compétents », assène notre directeur. Là aussi, nous sommes sceptiques. Car la loi du marché fait peu cas des hommes. Et encore moins des femmes. Un chef de centre soumis aux diktats de la baisse des ETP choisira, parions-le, la sous-traitance et ses prix imbattables.

**La CFDT demande à ce que France Télévisions prenne ses responsabilités, sociales, en retirant cet appel d'offre.** En employant directement ces salariées en CDI ou CDDU. Vos élus ont adopté une **motion** en ce sens lors du CSE d'avril.

La CFDT restera également vigilante sur le fait que cette **sous-traitance** d'un métier pérenne et existant à FTV ne constitue pas un délit de prêt de main d'œuvre ou de marchandage.

Le ménage, le standard téléphonique, la maintenance du matériel, le garage et maintenant le maquillage. Demain FTV Studio ? Les rédactions régionales ? Le web ? **Que restera-t-il de France Télévisions quand il n'y aura plus rien ? Du vernis**



[Nos Délégués syndicaux centraux](#)

Vous souhaitez nous poser des questions ?

Contactez-nous au : **01 56 22 88 21**

AVRIL 2021

SUIVEZ-NOUS SUR

@cfdt\_ftv

/cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](#)